

1. OBJECTIFS

- ✓ Décerner les titres de « champions régionaux » aux meilleurs jeunes archers franciliens
- ✓ Préparer les jeunes qualifiés au Championnat de France en leur donnant de l'expérience en match
- ✓ Faire de ce championnat l'événement majeur de la saison salle pour les jeunes

2. MODALITES DE QUALIFICATION

Pour se qualifier au championnat régional salle jeunes il faut :

- ✓ s'être pré-inscrit sur le site du Comité Régional (un mail automatique de confirmation est envoyé)
- ✓ avoir au moins 3 scores enregistrés au classement national à la date d'arrêt du classement
- ✓ se situer dans les « x » premiers des pré-inscrits de sa catégorie

Les quotas par catégorie sont définis tous les ans par la commission régionale jeunes et publiés sur le site du Comité Régional ainsi que sur le mandat de l'organisateur.

Le classement régional est arrêté 15 jours avant la date du championnat.

La liste des qualifiés est diffusée sur le site du Comité Régional le lundi précédant la date du championnat et une confirmation individuelle de qualification est envoyée par mail (≠ de la confirmation de pré-inscription !).

En cas de désistement, l'archer doit prévenir le comité régional : comite@tiralarcidf.com pour permettre un éventuel repêchage. A partir du vendredi, l'archer doit prévenir directement l'organisateur, qui aura indiqué pour cela une adresse mail sur le mandat.

Dans le cadre de la politique de l'Education Nationale en faveur de la pratique sportive des jeunes, il est possible de solliciter une autorisation d'absence à l'école pour pouvoir participer au championnat régional. Ainsi les jeunes ayant cours et tirant le samedi peuvent participer au championnat régional.

3. DEROULEMENT

Il se déroule tous les ans au plus tard 15 jours avant le championnat de France en dehors des vacances scolaires.

- un tir de classement en rythme AB/CD à 18m sur tripsot de 40cm ou de 60cm selon les catégories et sur blason unique pour les barebow (cf règlement national du tir en salle en vigueur).
- des matchs par catégories en élimination directe sur tripot pour tous, selon le règlement national du tir en salle en vigueur, pour déterminer le champion régional dans chaque catégorie.

Pour les catégories à moins de 4 participants, le podium est établi à l'issue du tir de classement et les médailles remises avant le début des matchs des autres catégories.

La commission régionale jeunes peut décider de regrouper des catégories à faible effectif pour permettre aux jeunes concernés de faire des matchs. Le classement final est alors établi à partir des résultats des matchs par catégories.

L'accès au terrain du championnat régional est ouvert aux entraîneurs détenteurs de :

- l'attestation de formation d'Encadrant Fédéral
- du diplôme d'Entraîneur 1, d'Entraîneur 2 ou d'Entraîneur Fédéral actif

4. REPARTITION DES CATEGORIES ET QUOTAS

Samedi : U13 – U15 + jeunes barebow (U13, U15 et U18)

Dimanche : U18 et U21 arc classique et arc à poulies

Les quotas étant réactualisés tous les ans en fonction du nombre d'archers à 3 scores par catégories et du niveau de performance de ces derniers, ils sont diffusés sur le site et mentionnés sur le mandat.

5. PROGRAMME TYPE

Samedi					Matches samedi				Podiums
échauf	qualif	fin 1ère série	2ème série	fin 2ème série	1/4	1/2	Petites finales	Finales	17h
9h30	10h	11h15	11h45	13h	14h30	15h	15h45	16h15	
Dimanche					Matches dimanche				Podiums
échauf	qualif	fin 1ère série	2ème série	fin 2ème série	1/8	1/4	1/2	Finales	16h45
9h30	10h	11h15	11h45	13h	14h30	15h	15h30	16h	

Les horaires sont donnés à titre indicatif.

Finales « or » et finales « bronze » se déroulent en même temps le dimanche

|| CAHIER DES CHARGES DE L'ORGANISATEUR

1. MANDAT ET RESULTATS

Le mandat est envoyé au secrétariat du CRIdF au moins 1 mois avant le début de la compétition pour qu'il soit mis en ligne sur le site internet du CRIdF. Il doit comporter toutes les informations utiles aux participants : dates – lieux – horaires et modalités d'inscription notamment. Un mandat type avec les logos du CRIdF et de ses partenaires institutionnels est fourni à l'organisateur.

Le versement de la 1ère moitié de l'aide financière est conditionné à la réception et validation du mandat.

Le CRIdF envoie à l'organisateur la liste des archers qualifiés, il fournit à l'organisateur des dossards sur lequel figure le Nom, le Prénom, la Catégorie et le Club de l'archer. Il ne restera plus qu'à y indiquer le n° de cible avant de le remettre à chaque participant lors du passage au greffe.

Les résultats du tir de classement sont à envoyer à la FFTA via Résult'arc le plus rapidement possible et au plus tard dans les 48h suivant la fin de la compétition afin que les scores des compétiteurs soient pris en compte pour le classement national.

L'ensemble des résultats (tir de classement et matchs individuels) doivent être envoyés au secrétariat du CRIdF dans les mêmes délais pour publication sur le site internet du CRIdF.

Le versement du solde de l'aide financière est conditionné à la publication des résultats individuels sur le site de la FFTA ainsi qu'à la réception de toutes les données par le CRIdF.

2. ORGANISATION DE LA COMPETITION

PREPARATION

Pour préparer la compétition, l'organisateur doit se conformer au règlement établi par le CRIdF et à défaut aux règlements fédéraux de la discipline concernée. Il peut solliciter un représentant du CRIdF pour toute question relative à l'organisation et notamment la visite du lieu de la compétition avant le début de celle-ci pour l'accompagner et le conseiller.

La désignation de l'arbitre responsable et des arbitres de la compétition est effectuée par la commission régionale des arbitres. L'accueil des arbitres est confié à l'organisateur : stationnement, repas, boissons chaudes ou froides et collations. Le défraiement des arbitres est à la charge de l'organisateur selon les règles en vigueur.

L'organisateur doit pouvoir proposer un parking, une buvette et des sanitaires pour toute la durée de la compétition et prévoir un moment de convivialité après les résultats. Compte-tenu de l'amplitude horaire et du public concerné (adolescents en pleine croissance !), la buvette devra être bien fournie pendant toute la durée de la compétition.

Les récompenses sont fournies par le CRIdF et apportées le plus souvent par un représentant du CRIdF. Les officiels peuvent être amenés à prendre la parole en début de compétition et/ou lors de l'annonce des résultats faite par l'organisateur. Les récompenses sont remises par les représentants du CRIdF qui peuvent solliciter les élus et les organisateurs.

ACCUEIL DES OFFICIELS

Sont considérés comme « officiels » les représentant du CRIdF : le président du CRIdF, le président de la commission régionale jeunes, le CTS-R et un éventuel délégué technique. Le CRIdF précise à l'organisateur au moins 1 semaine avant le début de la compétition le nombre et les noms des officiels présents. Au moins 1 place de parking à proximité du lieu de la compétition doit être réservée pour le président du CRIdF qui n'arrive pas toujours au début de la compétition. Le repas des officiels est à la charge de l'organisateur qui peut les faire déjeuner en même temps que les arbitres.

Ciblerie

Le nombre de cibles et de blasons doit permettre le bon déroulement de la compétition. L'organisateur se réfère à la répartition des catégories sur les différents départs et au tableau des matchs fournis par le CRIdF. La fourniture des blasons est à la charge de l'organisateur, numéros de cibles et scoreurs peuvent être mis à disposition de l'organisateur s'il en fait la demande au secrétariat du CRIdF au moins 1 semaine avant la compétition.

Banderoles et flammes

Les banderoles et flammes aux couleurs du CRIdF doivent être installées sur le terrain de compétition pendant toute la durée du championnat et être visibles lors de la remise des récompenses. Il appartient à l'organisateur de les demander au moins 1 semaine avant le début de la compétition et de s'organiser pour les récupérer auprès du secrétariat du CRIdF.

Système informatique

Le CRIdF peut fournir des Chronotirs, l'organisateur doit en faire la demande auprès du secrétariat du CRIdF au moins 1 semaine avant le début de la compétition. Il lui appartient de s'organiser pour les récupérer dans les locaux du CRIdF et de s'assurer qu'ils répondent à ses besoins (chargement des batteries – piles des télécommandes – synchronisation possible...)

Le système IANSEO peut également être prêté à l'organisateur chargé à lui de l'installer et de le faire fonctionner pendant la durée de la compétition. Le CRIdF ne prend pas en charge les frais liés à l'utilisation du système IANSEO puisque qu'il organise des formations. Pour les matchs, un tableau affiché et rempli à la main au fur et à mesure de l'avancement des matchs est à prévoir. Il est complété par une annonce avant chaque tour permettant de s'assurer que tous les archers concernés sont prêts et sur la bonne cible.